

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 avril 2022 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : madame Andrea Geary.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-04-04-5909

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 avril 2022 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- **B**) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2022;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2022;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mars 2022;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2022;
 - **5.** Dépôt du rapport des travaux d'audits de conformité concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (mars 2022);
 - **6.** Dépôt du Rapport financier au 31 décembre2021 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon;
- **D**) Période d'information du maire;

•

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- Autorisation Octroi d'un contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4 rue Lorne; *(partie de l'ancien local de la Friperie communautaire)*
- Autorisation Octroi d'un contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4 rue Lorne; (partie de La Petite bibliothèque verte)
- 20.3 Autorisation Octroi de contrat à Génipur Plans, devis et demandes d'autorisation pour le développement domiciliaire du Croissant Glenview;
- **20.4** Autorisation Octroi de contrat à EnviroServices inc. Mesures de débit en réseau d'égout sanitaire;
- 20.5 Autorisation Octroi de contrat à HPDG associés inc. Évaluation immobilière du lot 3 447 004;
- **20.6** Autorisation Octroi de contrat à Benoît Lajoie et associé, arpenteur Plan et description technique du lot 3 447 004;
- **20.7** Autorisation Octroi de contrat à GeoCentralis Sig-Web 2 Accès grand public;
- 20.8 Autorisation Octroi de contrat à Laboratoire GS inc. Étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols Phase II Réfection des rues Hunter et Lake;
- **20.9** Autorisation Octroi de contrat PReautech instrumentation Enregistreurs de débordements;
- **20.10** Autorisation Signature de l'entente de travaux municipaux volet 3 Projet Glenview ;
- **20.11** Autorisation Octroi de contrat à Englobe Aménagement d'un système de contrôle des vapeurs à la propriété située au 142, route 202;
- 20.12 Résolution Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) Programmation 2019-2023;
- **20.13** Autorisation Cession du lot 3 230 248 situé sur la rue Centre à monsieur Jean-Claude Faubert ;
- Autorisation Bail entre la Ville de Huntingdon et la Société québécoise des infrastructures, relatif à la location d'un local situé au 16, rue Prince;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation Demande de contribution financière École secondaire Arthur-Pigeon Gala méritas et Soirée d'honneur;
- **30.2** Autorisation Demande de contribution financière Fondation Éducative CVR d'Ormstown;
- 30.3 Autorisation Demande de contribution financière Gala de reconnaissance Jeunesse rurale;

30.4 Autorisation - Demande de contribution financière -Projet intégrateur grande collecte;

40 - RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement no. 950-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon;
- 40.2 Autorisation - Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada-Projet domiciliaire Faubourg du Haut-Saint-Laurent;

50 - NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Approbation - Embauche d'un employé pour le département des travaux publics pour la période estivale 2022;

60 -VARIA

- 60.1 Approbation - Planétarium Rio Tinto Alcan de la Ville de Montréal -Demande de collaboration pour l'implantation d'une station de surveillance du ciel;
- 60.2 Approbation - Appui à l'Association canadienne pour la santé mentale -Semaine nationale de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022;

70 - RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-04-04-5910 Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 avril 2022 tel que présenté.

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2022

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2022

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2022 est déposée. La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mars 2022

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2022 est déposé.

<u>Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2022</u>

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mars 2022 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procèsverbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

<u>Dépôt du rapport des travaux d'audits de conformité concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (mars 2022)</u>

Le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon prend acte du dépôt du rapport des travaux d'audits de conformité concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (mars 2022).

Dépôt du Rapport financier au 31 décembre2021 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

Le maire dépose le rapport financier 2021 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Période d'information du maire

La Ville a reçu une lettre de remerciements de Communic-Action pour la contribution financière qui lui a été versée pour leurs activités.

Les Habitations des Tisserandes ont demandé à la Ville une rencontre pour présenter un projet d'habitations abordables.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. James Cosgrove: Il mentionne que l'eau du robinet est rouillée pendant 3 jours lorsqu'il y a un nettoyage du réseau d'aqueduc.

Suite à plusieurs échanges, la directrice générale lui mentionne que l'information sera transmise au département des travaux publics et le responsable fera une étude de la situation et fera part aux membres du conseil de sa recommandation.

M. Cosgrove demande qu'elle est la largeur requise d'un lot pour y permettre une construction.

Le maire lui répond qu'un terrain doit avoir un minimum de 15 mètres de largeur et que la construction d'un bâtiment accessoire n'est permise que s'il y a un bâtiment principal de construit sur ce lot. Cependant, en vertu d'une récente réglementation, un garage pourrait y être construit malgré que le terrain n'a que 10 mètres de largeur puisqu'il est permis d'implanter un bâtiment accessoire sur un terrain contigu séparé par une rue à celui où est localisé le bâtiment principal selon certaines conditions.

Aussi, il demande si l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent peut transmettre le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions déposées à cet organisme pour la tonte du gazon.

Le conseiller Denis St-Cyr l'informe qu'il fera la demande à la directrice de l'Office afin que celle-ci lui transmette les informations.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2022

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mars 2022;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

22-04-04-5911 Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mars 2022 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi d'un contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4 rue Lorne

Considérant que l'entreprise Couvertures Germain Thivierge 2012 a déposé une soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4, rue Lorne, soit la partie qu'occupait La Friperie communautaire;

Considérant que la soumission présentée datée du 7 mars 2022 est d'un montant de 91 250 \$ plus les taxes applicables pour la réfection d'une superficie d'environ 7 300 pieds carrés;

22-04-04-5912 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi du contrat à la compagnie Couvertures Germain Thivierge 2012 pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble au coût de 91 250 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 91 250 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé.

Adopté

Octroi d'un contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4 rue Lorne

Considérant que l'entreprise Couvertures Germain Thivierge 2012 a déposé une soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble du 4, rue Lorne, soit la partie qu'occupe la Petite bibliothèque verte;

Considérant que la soumission présentée datée du 7 mars 2022 est d'un montant de 24 375,00 \$ plus les taxes applicables pour la réfection d'une superficie d'environ 1 900 pieds carrés;

22-04-04-5913 Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité : **D'autoriser** l'octroi du contrat à la compagnie Couvertures Germain Thivierge 2012 pour la réfection d'une partie de la toiture de l'immeuble au coût de 24 375,00 \$ plus les taxes applicables. **Que** la dépense au montant de 24 375 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé.

Adopté

Octroi de contrat à Génipur – Plans, devis et demandes d'autorisation pour le développement domiciliaire du Croissant Glenview

Considérant la construction des infrastructures municipales dans le cadre du développement domiciliaire situé sur le Croissant Glenview;

Considérant que le projet requiert les services d'ingénierie pour compléter les plans, les devis et les autorisations auprès du ministère de l'Environnement;

Considérant l'offre de services professionnels présentée par la firme Génipur pour les services suivants :

1)	Étude de faisabilité de la déclaration de conformité	3 500 \$
2)	Mise à jour des plans et devis civils, incluant estimations :	
a)	Option 1 – Révision et demande d'autorisation complète	16 500 \$
b)	Option 2 – Révision pour déclaration de conformité	24 500 \$
3)	Préparation des plans et devis éclairage, incluant estimations	9 000 \$
4)	Suivi durant l'appel d'offres et plans pour construction	2 850 \$
5)	Soutien technique durant la construction :	
a)	Assistance technique et approbation des dessins	3 450 \$
	(30 heures @ 115 \$/h)	
b)	Révision des plans finaux	2 500 \$
TOTAL OPTION 1		37 800 \$
TOTAL OPTION 2		45 800 \$

22-04-04-5914

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'octroi du contrat à la compagnie Génipur au montant établi selon l'option à être déterminée, plus les taxes applicables, pour compléter les plans, les devis et les autorisations requises dans le cadre du développement domiciliaire situé sur le Croissant Glenview.

Que la dépense au montant établi selon l'option à être déterminée soit financée à même les crédits disponibles du fonds général de l'exercice financier où ces dépenses seront engagées dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt relativement à l'objet de ces travaux qui prévoira le renflouement du fonds général pour le montant des dépenses engagées.

Octroi de contrat à EnviroServices inc. – Mesures de débit en réseau d'égout sanitaire

Considérant que la Ville doit réaliser un plan de gestion des débordements de son réseau d'égout et un plan de mesures compensatoires et qu'à cet effet, il est nécessaire de définir les conditions qui causent des débordements et celles pour lesquelles la fréquence de débordement ne sera pas augmentée;

Considérant qu'un contrat doit être octroyé afin de déterminer les débits parasites d'infiltration et de captage s'écoulant dans le réseau d'égout sanitaire;

Considérant que le mandat consiste en la réalisation de deux campagnes de mesure de débits, l'une en période de nappe haute pour analyser le comportement des infiltrations et l'autre en été pour analyser la réponse du réseau aux événements pluvieux;

Considérant que le mandat prévoit des visites hebdomadaires aux six (6) sites de mesure de débit en réseau d'égout sanitaire et à un site de pluviométrie pour une durée minimale de quatre semaines;

Considérant l'offre de services professionnels présentée par EnviroServices inc. au montant de 26 190,00 \$ plus les taxes applicables.

Considérant que l'offre prévoit un taux forfaitaire de 4 580.00 \$, plus les taxes applicables, pour l'ajout d'un site de mesure de débit supplémentaire, si requis.

22-04-04-5915

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à la compagnie EnviroServices inc. au montant établi à l'offre de services présentée, plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté

Octroi de contrat à HPDG associés inc. – Évaluation immobilière du lot 3 447 004

Considérant que dans le cadre de l'expropriation du lot 3 447 004, la Ville doit mandater un expert afin d'établir l'indemnité afférente à la valeur de l'immeuble exproprié;

Considérant l'offre de service professionnel reçu de la firme HPDG associés Inc.

21-04-04-5916

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Huntingdon mandate la firme HPDG Inc afin de préparer l'estimation de l'indemnité à être versée au propriétaire de l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 447 004 du cadastre du Québec, appartenant à la compagnie 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise) dans le contexte d'une expropriation et accepte l'offre de service présentée au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

Et que si des travaux supplémentaires sont nécessaires, la Ville accepte que des frais additionnels lui soient facturés aux tarifs horaires établis à l'offre de service.

Que les dépenses relatives à ce mandat soient financées à même le surplus accumulé.

Adopté

<u>Octroi de contrat à Benoît Lajoie et associé, arpenteur – Plan et description technique du lot 3 447 004</u>

Considérant que dans le cadre de l'expropriation du lot 3 447 004, la Ville doit déposer, auprès du Tribunal administratif du Québec, un plan et une description de l'immeuble à exproprier signés par un arpenteur-géomètre.

21-04-04-5917

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Huntingdon mandate monsieur François Laferrière, arpenteur de la firme Benoît Lajoie et associé pour la préparation d'un plan et d'une description technique de l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 447 004 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 12 323.1 m² appartenant à la compagnie 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise) pour un montant de 2 900 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à ce mandat soit financée à même le surplus accumulé.

Adopté

Octroi de contrat à GeoCentralis – Sig-Web 2 – Accès grand public

Considérant que la Vile de Huntingdon souhaite offrir au grand public la solution informatique GeoCentralis – Sig-Web 2 pour la diffusion du rôle d'évaluation et du système d'information géographique (matrice graphique);

Considérant l'offre présentée par la firme GeoCentralis au montant de 33 \$ par mois plus les taxes applicables.

22-04-04-5918 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi du contrat à GeoCentralis pour un montant de 33 \$ par mois, plus les taxes applicables pour la solution informatique GeoCentralis – Sig-Web 2.

Que la dépense annuelle au montant de 415.75 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-130-00-414.

Adopté

Octroi de contrat à Laboratoire GS inc. – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols Phase II – Réfection des rues Hunter et Lake

Considérant la réfection des infrastructures municipales de la rue Hunter;

Considérant que le projet requiert une étude géotechnique et une caractérisation environnementale de sols Phase II;

Considérant l'offre de services professionnels datée du 1^{er} février 2022 présentée par le Laboratoire GS inc. au montant de 24 985 \$ plus les taxes applicables.

22-04-04-5919

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat au Laboratoire GS inc. au montant de 24 985 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même les crédits disponibles du fonds général de l'exercice financier où ces dépenses seront engagées dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt relativement à l'objet de ces travaux qui prévoira le renflouement du fonds général pour le montant des dépenses engagées.

Adopté

<u>Octroi de contrat PR'eautech instrumentation – Enregistreurs de débordements</u>

Considérant que la Ville désire acquérir des enregistreurs électroniques de débordements (EED) ainsi que les principales composantes recommandées pour réaliser le suivi et l'enregistrement des débordements d'eaux usées qui se produisent à un ouvrage de surverse ou de dérivation lorsqu'un tel appareil est requis en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Considérant l'offre de services présentée par PR'eautech environnement au montant de 26 847,49 \$ plus les taxes applicables.

22-04-04-5920 Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à la compagnie PR'eautech environnement au montant de 30 867,91 \$, incluant les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté

<u>Signature de l'entente de travaux municipaux volet 3 – Projet</u> Glenview

Considérant que messieurs Yves Laberge et Michael Bourgon souhaitent développer un projet résidentiel dans le secteur du Croissant Glenview :

Considérant l'entente de travaux intervenue les parties.

22-04-04-5921

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux municipaux «**volet 3**» avec messieurs Yves Laberge et Michael Bourgon

Adopté

Octroi de contrat à Englobe - Aménagement d'un système de contrôle des vapeurs à la propriété située au 142, route 202

Considérant qu'à la suite des travaux de réhabilitation réalisés sur la propriété du 142, route 202, des sols montrant des concentrations en COV légèrement supérieures aux valeurs réglementaires de l'annexe 11 du RPRT ont été laissés en place sous le mur séparant deux des salles de l'usine;

Considérant que le MELCC a pris connaissance des différents documents soumis par la ville au fil des ans et documentant les différents travaux réalisés après la réhabilitation des sols de 2014 et a récemment conclu que les sols contaminés résiduels pouvaient être laissés en place, mais que des mesures de mitigation devaient être implantées afin de contrer les risques d'intrusion de vapeurs de COV dans la salle de l'usine;

Considérant l'offre de services professionnels présentée par Englobe au montant forfaitaire de 66 454,13 \$ plus les taxes applicables, pour les services suivants :

- Conception et estimation des coûts de mise en place des mesures de mitigation:
- Préparation d'un avis de restriction d'usage;
- Préparation d'un plan de réhabilitation modifié;
- Travaux de mise en place des mesures de mitigation à l'usine et surveillance;
- Rédaction d'un rapport de surveillance et attestation;
- Publication de l'avis de décontamination et de l'avis de restriction d'usage au registre foncier.

22-04-04-5922 Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Appuye par monsieur Remi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'octroi du contrat à Englobe au montant forfaitaire de 66 454,13 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le surplus accumulé et qu'une demande d'aide financière soit transmise au MELCC à cet effet.

Adopté

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation 2019-2023 – Version Nº 2

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

22-04-22-5923

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Huntingdon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre u programme de la TECQ 2019-2.23.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale

qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

<u>Cession du lot 3 230 248 situé sur la rue Centre à monsieur Jean-</u> <u>Claude Faubert</u>

Considérant que la Ville est propriétaire du lot 3 230 248 d'une superficie approximative de 125.4 mètres carrés et situé sur la rue Centre entre l'école Arthur-Pigeon et l'immeuble du 16, rue Centre;

Considérant que ce lot fait partie des propriétés destinées à la revente suivant son acquisition par la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes municipales du 20 mars 2018, et ce, au coût de 1 063.55 \$;

Considérant que monsieur Jean-Claude Faubert, propriétaire du 16, rue Centre désire acquérir ce lot pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables au terrain vacant.

22-04-04-5924

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la cession du lot 3 230 248 situé sur la rue Centre à monsieur Jean-Claude Faubert pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables au terrain vacant.

Que le contrat de vente relatif au lot 3 230 248 entre la Ville et les propriétaires du 16, rue Centre à Huntingdon ait une clause stipulant que le lot 3 32 248 devra être regroupé au lot 3 230 249 avant que l'un ou l'autre de ces lots ne puissent être cédés à un tiers;

Que les frais de notaire et d'arpenteur ainsi que tous autres frais reliés à la transaction soient à la charge de monsieur Jean-Claude Faubert et/ou des propriétaires du 16, rue Centre à Huntingdon.

Que le maire, monsieur André Brunette, et la greffière, madame Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente notarié.

Que la résolution no. 21-11-15-5809 adopté à la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit abrogée.

Bail entre la Ville de Huntingdon et la Société québécoise des infrastructures, relatif à la location d'un local situé au 16, rue Prince

Considérant que la ville de Huntingdon a proposé un local situé dans son immeuble situé au 16 rue Prince à Huntingdon aux représentants du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);

Considérant que le MTESS est assujetti à faire affaire avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour ses besoins en espace;

Considérant les discussions intervenues entre les représentants des parties.

22-04-04-5925

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Huntingdon loue à la Société québécoise des infrastructures (SQI) un local de son immeuble situé au 16, rue Prince à Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 230 332 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, pour une période de 5 ans, débutant le ou vers le 1er juin 2022, pour un loyer annuel de base et un loyer additionnel relatif aux frais d'exploitation lequel sera ajusté annuellement, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire pour en faire partie intégrante.

Que le maire, monsieur André Brunette et la greffière, madame Denyse Jeanneau soient autorisés à signer ledit contrat de bail.

Que les dépenses relatives à la réalisation des travaux de base du local identifiés au plan et stipulés au contrat soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – École secondaire Arthur-Pigeon – Gala méritas et Soirée d'honneur

Le conseiller Dominic, par sa situation de directeur de l'école Arthur-Pigeon, se retire de la séance à 19h42 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que l'école secondaire Arthur-Pigeon organise sa Soirée d'honneur qui aura lieu le vendredi 17 juin 2022;

Considérant que des bourses et remises de prix pour les élèves de la première à la quatrième secondaire se feront par des galas méritas qui se tiendront les 8 et 9 juin prochain.

22-04-07-5926 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 300 \$ à l'école secondaire Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur.

Que la dépense de 300 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Le conseiller Dominic Tremblay revient dans la salle du conseil à 19h44.

<u>Demande de contribution financière - Fondation Éducative CVR</u> <u>d'Ormstown</u>

Considérant que le Conseil municipal désire contribuer à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement annuelle.

22-04-04-5927

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

De verser une contribution financière au montant de 300 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2022.

Que la dépense de 300 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

<u>Demande de contribution financière – Gala de reconnaissance</u> <u>Jeunesse rurale</u>

Considérant que le comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale demande une contribution financière pour sa 11^e édition du Gala;

Considérant que le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes du Haut-St-Laurent qui ont envie de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture.

22-04-04-5928

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

De verser une contribution financière au montant de 150 \$ pour le financement du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale 2022.

Que la dépense de 150 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

<u>Demande de contribution financière - Projet intégrateur «Grande collecte»</u>

Considérant que mesdames Marguerite Brunet et Amélie Cormier-Bélanger, élèves de secondaire 5 de l'école Arthur-Pigeon ont présenté une demande une contribution financière pour leur projet intégrateur;

Considérant que le projet consiste en la collecte d'argent, de denrées, de vêtements et de jouets pour aider les gens dans le besoin à un autre moment de l'année que durant la période des fêtes.

22-04-04-5929

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité :

De verser une contribution financière au montant de 50 \$ pour le projet intégrateur «Grande collecte».

Que la dépense de 50 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion, présentation et dépôt – Projet de Règlement no. 950-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel le Règlement no. 950-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente.

Le projet de règlement 950-2022 est présenté et déposé par monsieur Dominic Tremblay.

Ce Code énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet.

Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada-Projet domiciliaire Faubourg du Haut-Saint-Laurent

Considérant le projet domiciliaire Les Faubourgs du Haut-St-Laurent inc ayant front à la rue Dalhousie;

Considérant que le projet domiciliaire requiert la construction de lignes de distribution d'énergie électrique d'Hydro-Québec et de lignes de télécommunication par câble de Bell Canada;

Considérant qu'une demande de servitude réelle et perpétuelle est demandée sur les lots 5 086 410, 5 845 123, 6 433 662, 6 433 671, 6 433 672, 6 433 673, 6 433 674, et 6 446 879;

Considérant que les parties à l'entente sont la Ville de Huntingdon, 9328-1814 QUÉBEC inc représenté par son président, Didier Bernard Séguin et 9408-5206 QUÉBEC inc, représenté par son vice-président, Éric D'Avignon,

Considérant que la servitude consiste notamment à un droit de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous de l'assiette de servitude ciaprès décrite, pour HYDRO des lignes de distribution d'énergie électrique et pour BELL des lignes de télécommunication, soit aériennes, soit souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancres, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires qu'elles jugeront nécessaires ou utiles;

Considérant que Hydro-Québec et Bell Canada placeront toutes deux des lignes aériennes supportées par une seule rangée de poteaux;

Considérant la description technique et le plan préparés par l'arpenteur-géomètre Maxime Benoit en date du 23 février 2022 et portant le numéro 766 de ses minutes.

22-04-04-5930

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur les lots 5 086 410, 5 845 123, 6 433 662, 6 433 671, 6 433 672, 6 433 673, 6 433 674, et 6 446 879.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude rédigé par Me Karine Françoeur, notaire dans le district judiciaire Saint-François.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche d'un employé pour le département des travaux publics pour la période estivale 2022

Considérant que durant la période estivale 2022, la Ville doit procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire.

22-04-04-5931

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de l'étudiant, monsieur Frédérik Tremblay, pour le département des travaux publics qui sera affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2022, et ce à compter du 2 mai 2022.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 50 141.

Adopté

60. VARIA

Planétarium Rio Tinto Alcan de la Ville de Montréal - Demande de collaboration pour l'implantation d'une station de surveillance du ciel

Considérant que le Planétarium Rio Tinto Alcan de la Ville de Montréal sollicite la collaboration de la Ville de Huntingdon dans le cadre d'un projet pancanadien de science citoyenne;

Considérant que le projet vise à héberger une petite caméra automatisée sur le toit d'un des édifices municipaux qui permet une surveillance du ciel à 360 degrés pour détecter et récupérer rapidement après leur chute les météorites qui tombent du ciel;

Considérant que la localisation des stations suit d'aussi près que possible un maillage triangulaire d'environ 100 kilomètres de côté, c'est ainsi que la ville de Huntingdon a été retenue comme site potentiel pour héberger une station DOMe/FRIPON sur l'un de ses édifices;

Considérant que tout le matériel physique nécessaire est fourni pour l'installation de la station : caméra, ordinateur ultra-compact, quincaillerie de montage, câblage, etc.;

Considérant que la caméra devra être installée à l'extérieur à un endroit offrant une vue dégagée jusqu'à l'horizon et accessible pour l'entretien, tel que sur un toit;

Considérant que la Ville devra fournir un soutien logistique minime notamment sous forme d'un accès fiable au réseau Internet.

22-04-04-5932

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le Planétarium Rio Tinto Alcan à installer une caméra sur le toit de l'usine de filtration située au 221 rue Châteauguay et un mini-ordinateur à l'intérieur de l'usine et il est entendu que la compagnie sera responsable de leurs équipements et ne pourra en aucun temps tenir la Ville de Huntingdon responsable de tous dommages ou pertes pouvant survenir.

<u>Appui à l'Association canadienne pour la santé mentale -</u> Semaine nationale de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ; Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

22-04-04-5933

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr: Il y a deux logements de vacants dans l'immeuble Joie de Vivre et aucun nom sur la liste d'attente.

Les Habitations des Tisserandes pourraient présenter à la Ville un montage financier de leur projet dans la semaine du 11 avril prochain.

M. Dominic Temblay: - Aucun sujet.

M. Florent Ricard: Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit: Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Le rapport financier 2021 de l'Aréna régionale a été déposé. La situation financière de l'organisme

démontre une bonne gestion. Le directeur, M. Greg Renaud, a fait un excellent travail.

Une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aura lieu bientôt pour analyser diverses demandes qui leur seront soumises.

Lors du dégel de ce printemps, il n'y a pas eu d'inondation cette année.

Il remercie tous les employés de la Ville pour leur travail.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-04-04-5934

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 57.

Adopté

André Brunette, Maire Denyse Jeanneau, Greffière